Bulletin Officiel n° 30
du Jeudi 29 Février 2024

District de l'Ain de Football
26 rue du Loup—01440 VIRIAT
Tél : 04.74.22.87.87
Email : district@ain.fff.fr - Site : http://ain.fff.fr

La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 1er Mars au 3 Mars 2024 est assurée par :

M. Joël MALIN au 06.32.42.03.42

Le District de l'Ain recrute un ou une employé(e) administratif (tive).

Voir en page intérieure toutes les informations

INFOS CLUBS!

Pour toute correspondance par mail, les clubs sont priés d'écrire UNIQUEMENT sur la boite mail : district@ain.fff.fr

Rappel concernant la FMI (Article 33 : Feuille de match)

Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE.
Elle doit être transmise le Dimanche soir impérativement (merci de bien vérifier que la transmission a bien été effectuée).
Prévoir une feuille de match papier en cas de dysfonctionnement de la tablette.
Toutes feuilles de match (FMI ou papier) doivent être transmises ou envoyées au secrétariat du District pour le Lundi matin 9 H 00.

Coordonnées des arbitres

Elles sont consultables sur le site du District (Documents →Arbitrage)

Coordonnées des délégués

Elles sont consultatbles sur le site du District (Documents →Documents divers)

DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL
26 RUE DU LOUP - 01440 VIRIAT

Tél. 04 74 22 87 87
district@ain.fff.fr - http://ain.fff.fr
N° de Siret : 31833453900034

LE DISTRICT DE L'AIN RECRUTE

Le District de l'AIN de Football recrute un(e) employé(e) administratif(ve). Poste à pourvoir à compter du 15 Avril 2024.
Poste situé au sein de notre siège social à VIRIAT.

Ses missions, sans que cette liste soit limitative, consistent notamment en :

- Le secrétariat du Pôle sportif excepté appel, règlements et discipline
- Les convocations des commissions et comptes-rendus
- L'accueil, le standard téléphonique et le traitement du courrier papier et des mails
- Les préparations et comptes-rendus des assemblées générales
- La préparation et gestion des dossiers arbitres
- Etablir le PV
- La gestion des feuilles de matchs.

COMPETENCES, METIER ET QUALITES

- Etre une personne autonome, consciencieuse et rigoureuse dans la gestion de vos dossiers.
- Etre doté(e) d'un très bon relationnel.
- Etre méticuleux(se) dans votre travail et vous faite preuve d'adaptabilité.
- Une 1ère expérience en gestion administrative ou secrétariat administratif, sera un plus.
- Maîtrise des outils informatiques : Word, Excel, Powerpoint, Explorer, Outlook.

TYPE DE CONTRAT

CDD de 3 mois pouvant déboucher sur un CDI en vue d'un remplacement suite départ en retraite.

HORAIRES

Lundi :	de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h
Mardi :	de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 18 h
Mercredi :	de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h
Jeudi :	de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h
Vendredi :	de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 16 h

Les candidatures (lettre de motivation plus CV) sont à adresser par mail au secrétariat du District secretariat@ain.fff.fr avec copie à jmalin@ain.fff.fr **avant le 10 mars 2024**.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

« Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission des Arbitres a proposé au bureau du District de limiter les récusations d'arbitres à 3 personnes par club au maximum pour la saison qui débutera ce week-end.
Pour rappel, les récusations doivent se faire avant le début du championnat et les clubs ayant déjà fait des demandes seront informés de cette décision.

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 27/02/2024

CERTIFICAT MEDICAL

- ✓ Izzet Altan indisponible jusqu'au 5 mars 2024

COURRIERS ARBITRES

- Kévin Bonnot courrier reçu, bien pris en compte
- Matthieu Poulenard courrier réponse a été faite
- Cameron Castanheiros courrier reçu, bien pris en compte
- Alexis Marechal courrier reçu

COURRIERS CLUBS

- AS Bâgé demande arbitre officiel pour le match AS Bâgé /FC Manziat du 1/03/2024 : réponse faite
- FC Haut Revermont demande arbitre officiel pour le match HT Revermont/Chaveyriat du 10/03/24 : réponse sera faite

DIVERS

- La CDA vous rappelle que les rapports suite a : Exclusion, réserve technique et incidents divers sont à faire impérativement avant mardi 12h sur le PDO (portail des officiels).
  La CDA vous rappelle que ce rapport non exécuté coute 1 match de non-désignation ainsi que 10 points de malus.

Le Président,
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,
Sylvain FEYEUX

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2024/2025

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2023, Octobre/Novembre 2023 et Janvier 2024, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2023/2024 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que nous vous enverrons (en attente de voir si le support DMA sera le même ou pas) pour la saison 2024/2025, ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2024)**
  - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 6/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes)
  - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (la page 3 pouvant être remplacée par la page 6 si la page 3 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)

- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2024)**
  - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 5/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 5 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
  - 35 ans et plus au 01/07/2024 = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (la page 3 doit être remplie par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement) et Test d'effort qui sera valable 5 ans (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/06/2024** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

FORMATION INITIALE ARBITRE

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant

La prochaine formation initiale pour devenir arbitre officiel organisée par le District de l'Ain, sera organisée sur les dates suivantes (présence obligatoire sur les 3 jours) :

- Mercredi 1er Mai 2024 sur la journée
- Samedi 04 Mai 2024 sur la journée
- Dimanche 05 Mai 2024 sur la journée (examens théorique et pratique)

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.
https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/
ou Formation Initiale d'Arbitre (fff.fr)

COMMISSION FEMININE

Plateau féminin U9F-U11F-U15F

La commission féminine en lien avec la commission technique propose un troisième plateau féminin à destination de vos équipes U9F-U11F et U15F le samedi 9 Mars prochain à Lagnieu.

A cette occasion, merci de bien vouloir compléter les quelques points suivants du questionnaire (lien qui suit) avant le 4 Mars prochain : https://forms.gle/VbskX3rmMSsubeDfA

Equipes inscrites au 29.02.2024

U9F	***U11F***	***U15F***
AS MONTREAL LA CLUSE	CS BELLEY	CS BELLEY
FBBP 01	AS MONTREAL LA CLUSE	COTIERE EST LYONNAIS
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	BOURG SUD	AIN SUD
AIN SUD	CS LAGNIEU	ESSOR BRESSE SAONE
OL. BUYATIN	AIN SUD	
FOOT TROIS RIVIERES	FBBP 01 1	
ES REVERMONTOISE	FBBP 01 2	
	ESSOR BRESSE SAONE	
	FOOT TROIS RIVIERES	
	AS MISERIEUX TREVOUX	

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault VALLET au 06.49.77.85.89

Le Président de la Commission,
Vincent JACUZZI

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)
Seniors D1 à D4 : 2 délégués
Seniors D5 : 1 délégué
Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués
Seniors Féminines : 1 délégué
U18 à U15 : 1 délégué
Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Réunion du 27 Février 2024

Rappel !
Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.
Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Présents : MM DELIANCE, BOURDON, PELLET, BACONNET, VERNAY
Excusé : Mr GUTTIEREZ

Courriers :
- du FC Mas Rillier portant réclamation contre FO Bourg 2 en U15, match D3 poule F du 25/02/2024
- du CS Belley portant réclamation contre Culoz Gd Colombier 2 pour le match n° 26475271 du 25/02/2024
- de CSJ Chatillon la Palud portant réclamation contre Bourg Sud 2 en seniors D3 poule C pour équipiers premiers
- de AS Grièges Pont de Veyle contre Curtafond Confrançon 2 pour équipiers premiers pour le match n° 26447619 du 25/02/2024

Dossier n° 108 :
Match n° 27651575 : Priay 1 / St Denis Ambutrix 1 – Seniors Féminines à 8 – du 24/02/2024
Courrier du club de St Denis Ambutrix annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.
Score :
St Denis Ambutrix 1 : 0 but / - 1 point
Priay 1 : 3 buts / 3 points
Le club de St Denis Ambutrix est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 109
Match n° 27651635 : Béon 1 / Ol. Buyatin 1 – Seniors Féminines à 8 – du 24/02/2024
Courrier du club de Ol. Buyatin annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.
Score :
Ol. Buyatin 1 : 0 but / - 1 point
Béon 1 : 3 buts / 3 points
Le club de Ol. Buyatin est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 110
Match n° 27216573 : Plastics Vallée 1 / Ain Sud Le Mas Rillier 1 – U18 Féminines à 11 – du 24/02/2024
Score :
Ain Sud Le Mas Rillier 1 : 0 but / - 1 point
Plastics Vallée 1 : 3 buts / 3 points
Le club de Ain Sud Le Mas Rillier est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 111
Match n° 27886103 : Bourg Fo 2 / Le Mas Rillier 1 – U15 D3 poule F – du 25/02/2024
Réclamation d'après match du club Le Mas Rillier sur la participation des joueurs de l'équipe 2 de Bourg FO, équipe supérieure au repos.
Réserve recevable.
Après pointage des joueurs de l'équipe première de Bourg FO (match du 18/02/2024), il s'avère que 5 joueurs de cette équipe ont participé à la rencontre.
En cas d'équipe supérieure au repos, une équipe ne peut faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure.
La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Bourg Fo 2.
Score :
Bourg FO 2 : 0 but / 0 point
Le Mas Rillier 1 : 0 but / 0 point
Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.
Le club de Bourg Fo est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Dossier n° 112
Match n° 26475271 : Culoz Grand Colombier 2 / CS Belley 3 – Seniors D4 poule B – du 25/02/2024
Réclamation d'après match du club de CS Belley sur la participation des joueurs de l'équipe 2 de Culoz Grand Colombier 2, équipe supérieure au repos.
Réclamation recevable.
Après pointage des joueurs de l'équipe première, journée du 11/02/2024, il s'avère que 6 joueurs de cette équipe ont participé à la rencontre.
En cas d'équipe supérieure au repos, une équipe ne peut faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure.
La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Culoz Grand Colombier 2.
Score :
Culoz Grand Colombier 2 : 0 but / 0 point
CS Belley 2 : 2 buts / 0 point
Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.
Le club de Culoz Grand Colombier est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Dossier n° 113

Match n° 26447619 : Grièges Pont de Veyle 1 / Curtafond Confrançon 2 – Seniors D4 poule D – du 25/02/2024.

Réserve d'avant match du club de Grièges Pont de Veyle sur la participation des joueurs de l'équipe 2 de Curtafond Confrançon, équipe supérieure au repos.
Réserve d'avant match recevable.
Transformation de la réserve d'avant match en réclamation par mail du 25/02/2024.
Réclamation recevable.
Après pointage des joueurs de l'équipe première (journée du 17/12/2023), il s'avère que 3 joueurs de cette équipe ont participé à la rencontre.
En cas d'équipe supérieure au repos, une équipe ne peut faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure.
La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe 2 de Curtafond Confrançon.
Score :
Curtafond Confrançon 2 : 0 but / 0 point
Grièges Pont de Veyle 1 : 3 buts / 3 points
Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.
Le club de Curtafond Confrançon est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 27 février 2024

Guéreins Genouilleux : arrêté municipal mairie de GUEREINS **du 1 décembre au 29 février 2024 !**
Ol. Rives de l'Ain : commune de JUJURIEUX **du 9 décembre au 20 janvier 2024** prolongé jusqu'à !
Bettant Js : terrain indisponible du **4 mars à fin juin.**
Montluel Fc : arrêté municipal commune de MONTLUEL **du 25 janvier au 29 février 2024**.

* * * * * * * * * * * * * * *

Courriers reçus :
Mille Etangs Sc: rencontres D4 poule C et D5 poule F du 25 **au stade A. ORCET à AMBERIEUX en DOMBES**.
Fareins Saône Vallée : rencontre D3 poule B du 7 avril **au stade J. DUCROUX à FAREINS**.
St Martin Mcv : rencontres D5 poule E **au stade E. ECUYER à NURIEUX VOLOGNAT** horaire 13h00 avant D3.

Attention pour Phase 2 D5 (problème de diffusion poule F) des modifications ont été apportées, vérifier vos calendriers.

Rencontres programmées ce Week-end (matchs remis) :

D1	**Guéreins AS 1 – Foissiat Etrez Es 1**
D2 poule A **:**	**Oyonnax Pvfc 2 – Arbent Marchon Us 1**
D3 poule A **:**	**St Laurent As 1 – Côt. Meximieux Villieu 1** **Ol. Buyatin 1 - Bord de Veyle Fc 1**
D4 poule B **:**	**Co Plateau 1 – Artemare Valromey Fc1**
D4 poule C **:**	**Montluel Fc 1 – Fareins Saône Vallée 2**
D4 poule D **:**	**Bagé As 2 – Replonges Us 2**

Po/la Commission Sportive,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT, JACUZZI Vincent

COMMISSION COUPES

Réunion du 27 février 2024

Les Coupes de l'Ain doivent obligatoirement se jouer sur un terrain classé minimum T6.

Eclairage Pour jouer en nocturne, les minima suivants seront demandés :
- Coupe de l'Ain Emile Faivre : 150 lux avec une tolérance à 120 lux et un coefficient d'uniformité égal ou supérieur à 0,6
- Coupe des Groupements, Coupe des Féminines et Coupe Morandas : 75 lux et un coefficient d'uniformité égal ou supérieur à 0,4.

Le club visité, ou le premier nommé, a la charge de fournir la tablette pour l'établissement de la FMI sous peine d'amende y compris pour la Coupe Morandas.

Coupe Emile FAIVRE et Groupements tour 1/8 de finale le 3 mars 2024.

Oyonnax Att : rencontre coupe E. FAIVRE **au complexe sportif de VEYZIAT.**
Veyle Saône Fc : rencontre coupe E. FAIVRE **au stade municipal de ST ANDRE D'HUIRIAT**

Ain Sud : demande pour rencontre coupe des Groupements le samedi 2 mars**.**
Arbent Marchon Us : accord pour rencontre coupe des Grpts **samedi 2 mars à 19h00.**

***Coupe Vétérans R. MORANDAS prochain tour 1/8 de finale le vendredi 1 mars 2024*.**
Coupe ouverte aux équipes de joueurs titulaires de licence senior vétéran pouvant être complétées par 2 joueurs titulaires de licence senior de plus de 30 ans à la date d'enregistrement de la licence. Les tacles sont interdits !

Centre Dombes F. : demande rappel règlement coupe**.**
Bord de Veyle Fc : rencontre à **21h00.**
Bagé As : rencontre à **20h30.**
Ol. St Denis les Bourg : rencontre **à 21h00.**
Plaine Tonique Fc : valide rencontre **à 21h00.**
Côt. Luénaz Fc : rencontre **sur terrain stabilisé de LA BOISSE.**

Coupe Féminine tour de cadrage le 17 mars.

Vincent JACUZZI, David BEREIZIAT, Jacques CONTET

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 27 février 2024

Montluel Fc : arrêté municipal commune de MONTLUEL du 25 janvier au 29 février 2024.
Bettant Js : terrain de BETTANT non disponible pour cause travaux à partir du 4 mars.
Mas Rillier Fc : arrêté municipal mairie de MIRIBEL du 10 février au 8 mars 2024.

Courriers U18 :
Fareins Saône Vallée : rencontre D4 poule J du 6 avril **au stade J. DUCROUX à FAREINS**.

Rencontres reprogrammées ce samedi 2 mars :

D4 poule I **Bord de Veyle Fc 1 – Mille Etangs Sc 3**
Centre Dombes Foot 2 – Mas Rillier Fc 2

D4 poule J **Fareins Saône Vallée 1 – Portes de l'Ain Sc 1**
Veyle Saône Fc 3 – Mille Etangs Sc 2

Courriers U15 :
Côt. Luénaz Fc : rencontre D3 poule E du 3 mars **au stade municipal de DAGNEUX**.
Ol. Rive de l'Ain : rencontres U15 **au stade des terres d'Ain à PONCIN**.

Rencontres reprogrammées ce dimanche 3 mars :

D2 poule C **Essor Bresse Saône 2 – Ol. St Denis Les Bourg 1**

D3 poule E **Côt. Luénaz Fc 1 – Lagnieu Cs 2**
Bettant Ent.Bugey 1 – Ol. Sud Revermont01 2

D3 poule F **Centre Dombes F. 1 – Lagnieu Cs 3**

D3 poule F **Centre Dombes Foot 1 – Lagnieu Cs 3**

D4 poule K **Bressolles Cm 1 – Plaine de l'Ain Us 1**
Montluel Fc 1 – Ent. Priay Chatillon Palud

D4 poule L **Jassans Frans Foot 2 – Mille Etangs Sc 2**

David BEREIZIAT, Jacques CONTET

Pour la modification d’une rencontre utiliser la messagerie « footclubs » ou le bordereau (ci-dessous) en ligne sur le site du district.

District de l'Ain Football

Demande de modification de rencontre

Document à retourner **impérativement** au District au plus tard 10 jours avant la date de la rencontre

Match n°	**Compétition :**
Catégorie :	**Poule :**

Club demandeur :

RENCONTRE

/

Changement (s) : cocher la case correspondante

☐	Date :	Nouvelle date :
☐	Heure :	Nouvel horaire :
☐	Terrain	Nouveau terrain :

INVERSION : nouvelle rencontre	
Club Recevant	Club Visiteur

Accord du club Recevant	**Accord du club Visiteur**
Nom du Club	**Nom du Club**
Date : Nom et signature du responsable	Date : Nom et signature du responsable
Cachet du club	Cachet du club

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 27 février 2024

Courriers U18F :

Plastic Vallée Fc : demande pour modification de rencontre du 2 mars (attente accord **Bresse Foot01**)

Ain Sud : demande de report rencontre du 2 mars (vacances scolaires).

FFNI : accord pour report rencontre **au 30 mars à 13h30**.

Courriers S.F. à 8 :

St Denis Ambutrix Fc : rencontre D1 du 5 mai à 14h30.

Courriers S.F. à 11 :

Bresse Foot01 : rencontre D1 du 2 mars au complexe sportif de St BENIGNE.

Thoissey Esvs : document demande de modification de rencontre D1 du 2 mars**.**

Misérieux Trévoux As : valide la modification rencontre D1 **au mercredi 13 mars 20h.**

Bresse Nord Fc : date de report rencontre D2 du 11 février terrain impraticable.

Attignat As : accord pour rencontre reportée D2 au 30 mars à 18h00.

Mille Etangs Sc : jusqu'à fin de saison rencontres D2 **au stade A. FAVROT à SAVIGNEUX.**

Po/la Commission Sportive Féminines,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT, JACUZZI Vincent

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique voulue

Dans le PV.

U13

Championnat U13 2023/2024 2ème Phase

Le calendrier de la 3e Phase est en ligne : Compétition Championnat Catégorie U13

Vous utilisez une FMI (Feuille de Match Informatisée).

En cas de problème, faire une feuille de match papier et l'envoyer au District.

Important : Engagement d'une équipe Féminine de Misérieux Trévoux

Afin d'éviter d'avoir des équipes exemptes, nous avons transformé la poule Q (8 équipes) en une poule de 9 équipes qui évoluera en plateau de 3 équipes. Le calendrier de cette poule a été envoyée à chaque club.

Le club recevant fournit la feuille de plateau papier, saisit les 3 résultats et scanne la feuille de plateau à l'aide de Footclubs. Si problème, l'envoyer par mail au District.

Avant de reporter définitivement une rencontre assurez-vous que vous ne pouvez pas l'inverser.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 13 h30

Possibilité de jouer à : 13 h, 14 h, 14 h 30 ou 15 h sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Pour tout autre horaire, il faut l'accord du club adverse

Clubs évoluant à 13 heures

A Attignat

A St Martin du Mont

Clubs évoluant à 14 heures

A St Trivier de Courtes (Bresse Nord)

A St André / Vieux Jonc (Veyle Vieux Jonc)

A Grièges (Grièges Pont de Veyle)

Club évoluant à 15 heures

A Serrières de Briord Les Charmieux (Serrières Villebois équipe 1 uniquement)

U11

<u>Championnat U11 2023/2024 2ère Phase</u>
Le calendrier de la 3e Phase est sur le site.

Accueil Foot Réduit Choisir la pratique U11

Il est aussi dans :
Compétition Championnat « U11 Phase 3 »

Les clubs recevant devront saisir les résultats de toutes les rencontres U11 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plate, aux à l'aide de Footclubs.
Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres
Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures
Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.
St Maurice de Beynost (Ain Sud) : les plateaux débutent à **9 h 30**.

U9

<u>Championnat U9 2023/2024 3e Phase</u>
Il est sur le site.
Accueil Foot Réduit Choisir la pratique U9

Et aussi
Compétition Championnat « U9 P3 »
Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U9 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.
Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres
Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures
Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.
Les plateaux débutent à **9 h 30**
A St Maurice de Beynost (Ain Sud)
A Miribel (Le Mas Rillier)

U7

<u>Championnat U7 2023/2024 3e Phase</u>

Le calendrier a été envoyé à tous les clubs sauf du Secteur Val de Saône.
Il est sur le site

Accueil Foot Réduit Choisir la pratique U7

Il est aussi dans

Compétition Championnat « U7 Phase 3 »

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U7 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.
Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures pour certains secteurs et 13 h 30 ou 14 heures pour d'autres
Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage…) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Eclairages des stades Fernand Piguet de Marboz :
  - NNI 012320101 : classement au niveau E6 jusqu'au 21 mars 2026.
  - NNI 012320102 : classement au niveau E7 jusqu'au 21 mars 2026.

Prochaines programmations

- Eclairages des stades Gléteins 1 et 2 de Jassans NNI 011940101 et NNI 011940102
- Eclairage du stade CES La Huppe de Montrevel en Bresse NNI 012660201
- Eclairages des complexes sportifs 1 et 2 de Chalamont NNI 010740101 et NNI 010740102
- Eclairage du parc des sports 3 de Viriat NNI 014510103
- Eclairage du stade Louis Geoffray de Chaleins NNI 010750101
- Installation de Val Revermont NNI 014260101
- Gymnase de l'Europe de Chatillon sur Chalaronne NNI 010939901
- Gymnase de Saint Denis les Bourg NNI 013449901
- Terrain de Beach Soccer de Saint Etienne du Bois NNI 013506601

Pour la CDTIS : JF JANNET